

# L'esprit

## Médoc Estuaire

N°13

JANVIER  
2021

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE

ARCINS • ARSAC • CUSSAC FORT-MÉDOC • LABARDE • LAMARQUE • LUDON-MÉDOC • MACAU • MARGAUX-CANTENAC • LE PIAN-MÉDOC • SOUSSANS



En ce début d'année tout à fait inédit, la protection sanitaire demeure une priorité incontournable. Nous sommes ainsi dans l'obligation de trouver un juste équilibre entre la nécessité de ne prendre aucun risque et le devoir d'assurer la continuité du service public pour aider les personnes en difficulté et permettre le maintien des activités économiques.

Je souhaite très sincèrement que cette année 2021 soit porteuse de nouveaux espoirs et de bonheur pour chacune et chacun d'entre vous.

**Didier MAU,**

Président de la Communauté de Communes  
Médoc Estuaire  
Maire du Pian-Médoc

Grâce à la mobilisation des élus et de l'ensemble des agents territoriaux, notre Communauté de Communes est en capacité de relever le défi. Une étroite relation avec les communes et les partenaires institutionnels permet une adaptation efficace à chaque évolution de la pandémie. Il serait imprudent d'évoquer un calendrier de retour à une vie normale. Au cours des prochains mois, le comportement de chacun sera déterminant pour sortir au plus vite de la situation exceptionnelle et anxiogène que nous subissons. Nous sommes tous impatients de retrouver nos libertés et de reprendre nos activités sportives, culturelles et associatives. Cela doit nous inciter à éviter tout relâchement et à nous comporter de manière responsable.

Quand le temps sera venu, nous dresserons un bilan et nous tirerons les leçons de cette épreuve. En fonction des moyens qui seront attribués aux collectivités, certaines politiques publiques devront être repensées ou réinventées. L'opportunité que constitue le plan de relance engagé par l'Etat permettra, je l'espère, de maintenir le rythme des investissements communautaires et la qualité des services rendus.

Notre territoire communautaire dispose d'un patrimoine naturel que beaucoup nous envie. Les savoir-faire des habitants de nos dix communes sont appréciés et complémentaires. Vous pouvez compter sur l'engagement et la détermination de tous vos élus pour surmonter les difficultés actuelles et préparer un avenir serein.



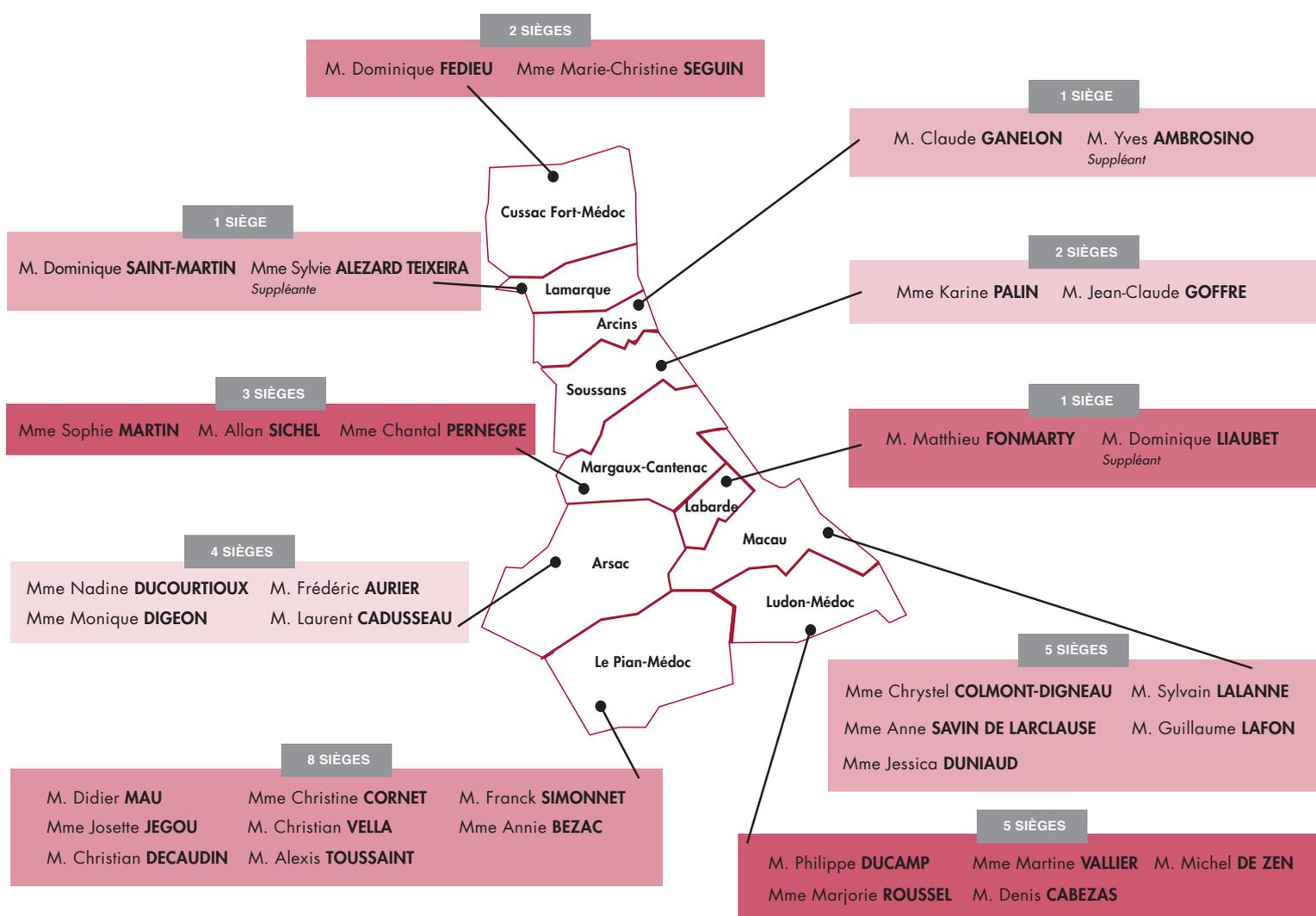
Médoc Estuaire  
Communauté de communes

# QUI SONT VOS ÉLUS ?

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Il était temps de faire les présentations (et de lever les masques) afin de mettre des visages sur la nouvelle équipe politique pour le territoire de Médoc Estuaire !**

Depuis les élections municipales de mars 2020, le **conseil communautaire** de Médoc Estuaire est composé de **32 élus titulaires**. Au sein du conseil communautaire, ces élus votent des délibérations, engageant de nouveaux projets, le tout dans le seul intérêt communautaire et non plus seulement dans l'intérêt communal. Des élus du conseil accompagnés d'élus des conseils municipaux siègent dans des commissions. Ces commissions permettent aux élus de débattre des projets en présence des collaborateurs de la CdC. Ainsi, ils préparent des décisions qui seront soumises au Bureau composé du Président et de 10 Vice-Présidents puis au conseil communautaire.



Le 4 juin 2020, **les conseillers communautaires** ont procédé à l'élection du **nouveau président** de la Communauté de Communes, **Monsieur Didier MAU** qui a succédé à Monsieur Gérard Dubo.

**10 nouveaux vice-président(e)s**, au sein du bureau communautaire l'accompagnent pour examiner les travaux des commissions et formuler ainsi des propositions, préconisations et choix qui seront soumis à l'assemblée délibérante.

# BUREAU DES VICE-PRÉSIDENT(E)S



## **Chrystel COLMONT-DIGNEAU**

*Maire de Macau*

*Vice-présidente Développement économique*

« L'accueil de nouvelles entreprises, et donc de nouveaux emplois, doit être au cœur de la politique économique communautaire. Le renforcement du tissu économique pose la question de la disponibilité foncière. Il sera assurément difficile d'y répondre mais nous mettrons toute notre énergie pour.

Dans ce contexte si particulier, nous devons également étudier les solutions les plus pertinentes de soutien financier aux entreprises qui font vivre notre territoire. »



## **Claude GANELON**

*Maire d'Arcins*

*Vice-président Voirie/Aménagement du territoire/Patrimoine*

« La Communauté de Communes doit demeurer vigilante sur l'état du réseau routier dont elle a la charge. Cela doit être une priorité. Dans la mesure du possible, nous travaillerons à son amélioration. Par ailleurs, ces dernières années, l'intercommunalité a beaucoup investi sur son patrimoine immobilier (nouveau pôle technique, centre de loisirs de Ludon et Macau,...). Cela se poursuivra peut-être, selon les choix politiques qui seront opérés. Mais l'entretien de l'existant devient un enjeu fort. Enfin, notre collectivité devra certainement accentuer ses efforts sur l'aménagement et la valorisation des ports qui jalonnent l'Estuaire, patrimoines remarquables et trop méconnus. »



## **Nadine DUCOURTIOUX**

*Maire d'Arsac*

*Vice-présidente Petite enfance/Jeunesse*

« Les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse sont à ce jour ceux dans lesquels la Communauté de Communes s'est le plus investie. A titre d'exemple, ce sont ainsi plus de 1000 enfants qui sont accueillis chaque soir au sein des accueils périscolaires gérés par la collectivité. Les moyens engagés doivent être maintenus pour continuer à assurer en toute sécurité un service de qualité largement plébiscité. Nous devons désormais aller probablement plus loin et nous tourner vers nos ados, leur proposer des actions innovantes, de manière à éveiller leur curiosité, à les ouvrir au monde, à en faire des citoyens de leur temps. »



## **Dominique FEDIEU**

*Maire de Cussac Fort-Médoc*

*Vice-président Tourisme*

« Le mandat qui s'ouvre devrait voir l'aboutissement d'un « vieux » projet porté par les élus communautaires : la création d'un office du tourisme sur la commune de Margaux-Cantenac. Pour autant, un tel outil ne trouvera sa pleine justification que s'il est mis au service d'une politique touristique volontaire. Nous devons donc nous rapprocher de tous les acteurs de la filière afin de faire connaître un terroir, renommé pour ses vins, certes, mais aussi riche de son patrimoine, entre façade estuarienne et massif forestier. »



## **Matthieu FONMARTY**

*Maire de Labarde*

*Vice-président Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets*

« La gestion des déchets sera un des enjeux majeurs du mandat qui débute. En effet, nous devons, dans les toutes prochaines années, d'améliorer significativement la quantité et la qualité des déchets pouvant être recyclés et valorisés. L'engagement de la Communauté de Communes auprès d'autres collectivités girondines pour la construction d'une unité de tri mutualisée en est la première traduction. En matière de sécurité, le rôle et les moyens d'action de la Police Intercommunale devront être adaptés à la demande sécuritaire accrue de la part de nos concitoyens. »



## **Sophie MARTIN**

*Maire de Margaux-Cantenac*

*Vice-présidente Cohésion sociale/Prévention*

« L'action sociale de proximité auprès de nos concitoyens dans le besoin constitue l'une des missions les plus essentielles, peut-être la raison d'être, qui mobilise nos communes. Cependant, face à la persistance des difficultés sur un territoire socialement fragile comme le nôtre, il nous faut probablement désormais travailler davantage ensemble, coopérer, mutualiser de manière à proposer des solutions nouvelles, innovantes. L'échelon intercommunal a ainsi toute sa place aux côtés des communes. »



## **Karine PALIN**

*Maire de Soussans*

*Vice-présidente Transition énergétique, écologique et environnementale*

« Face aux défis environnementaux de notre temps, la transition écologique constitue une première réponse sociétale transitoire vers un modèle de développement plus durable. Cette phase d'expérimentation, d'innovation se décline à différentes échelles. Le niveau local a toute sa place, au plus près des réalités du terrain. Il s'agit d'un nouveau champ d'investigation pour la Communauté de Communes qui doit être en mesure de fédérer, d'accompagner, voire d'initier des démarches territoriales répondant à ces objectifs. »



## **Dominique SAINT-MARTIN**

*Maire de Lamarque*

*Vice-président Eau/Assainissement*

« La Communauté de Communes exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1er janvier 2018. Si la gestion de ces services est assurée par des délégataires, la collectivité garde la responsabilité des investissements sur les réseaux. Ainsi, elle se doit de poursuivre ses efforts de renouvellement de l'existant et d'extension pour accompagner la dynamique démographique du territoire. Elle doit également rapidement se positionner sur la réalisation de nouveaux équipements, notamment en matière de traitement des eaux usées. »



## **Philippe DUCAMP**

*Maire de Ludon-Médoc*

*Vice-président Ressources humaines/Finances*

« Ce nouveau mandat débute dans un contexte social compliqué avec une crise dont l'issue paraît potentiellement lointaine. Ces incertitudes occasionnent un manque de visibilité sur les moyens dont disposera notre collectivité. Elles pèseront inévitablement sur les choix politiques. Face à ce constat, il nous faudra faire preuve de la plus grande vigilance afin de poursuivre nos efforts de maîtrise des dépenses tout en conservant la qualité des services rendus à la population et en garantissant une certaine stabilité fiscale et un endettement acceptable. Il nous faudra explorer peut-être de nouvelles solutions de financements de nos projets. »

# EXTENSION DE L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE

**Pour faire face aux nouveaux enjeux, notamment les nouvelles lois plaçant l'intercommunalité au centre de l'organisation territoriale (ALUR, MAPTAM, NOTRe), la Communauté de Communes gère désormais un nombre croissant de compétences.**

**Devenu trop exigü pour accueillir tous ces nouveaux services et afin d'assurer un meilleur accueil du public, le siège de la CdC a été agrandi de :**

- 450 m<sup>2</sup>
- 26 nouveaux bureaux
- Des espaces de travail fonctionnels pour le personnel et les élus (salle de réunion, salle de formation, salle de pause, bureaux dédiés aux élus...)
- Montant des travaux : 1.3M€ HT



**Médoc Estuaire**  
Communauté de communes

## Infos légales :

Direction de la publication : Didier MAU  
Direction de la rédaction : Séverine LAGRABETTE  
Crédit photo : Séverine LAGRABETTE  
Conception et Impression :  la plante - Polymédia  
Dépôt Légal : Janvier 2021 / ISSN 2431-4234



## CDC MÉDOC ESTUAIRE

contact@medoc-estuaire.fr  
Tél : 05 57 88 08 08  
www.cc-medoc-estuaire.fr

**26 rue de l'Abbé Frémont, 33460 Arsac**

Lundi – Mercredi – Jeudi : 8h30 - 12h/13h - 17h  
Mardi : 10h - 12h / 13h - 17h  
Vendredi : 8h30 - 12h/13h - 16h